Rapport de la commission ad'hoc concernant

Le préavis N° 2024-08
relatif au

Réaménagement de l'abri bus

La commission s'est réunie en date du 03 octobre 2024 à la maison de commune en présence de Madame Patricia Riva, municipale responsable du projet, qui a répondu à satisfaction aux questions de la commission.

La commission s'est penchée sur le préavis en abordant la question de la mise en conformité en rapport avec la LHand. Celle-ci semble difficile voire impossible à réaliser vu la longueur de quai imposée. Cependant les personnes en situation de handicap pourront bénéficier de la rampe du bus et d'une largeur de trottoir profitable pour y entrer.

La commission estime que le déplacement de l'abri sera bénéfique tant au niveau de l'amélioration de la sécurité que du confort des usagers.

L'esthétique et la durabilité de l'abri seront également améliorés avec l'utilisation de bois peint.

Le panneau avec le plan de situation de la commune est prévu d'être déplacé. Il serait judicieux qu'il soit mis à jour, de nombreuses constructions n'y figurant pas actuellement.

La commission regrette qu'un seul ingénieur civil ait été mandaté pour réaliser cette offre.
Le montant des honoraires pour ce projet parait important par rapport aux coûts des travaux.

En conclusion, la commission, à la majorité de ses membres, invite le Conseil communal de Bottens à accepter le préavis 2024-08 soit :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour le réaménagement de l'abri de bus ;
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 44'000.-;
3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à un emprunt bancaire

Bottens, le 11.10.2024

Ethenoz Julien, rapporteur

Moret Céline

Allaz Michel